

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450

3 mars 2009

SOMMAIRE

Audiolux	21555	International Fashion Trading S.A.	21582
Baboone Properties S.A.	21562	Jafer S.A.	21559
Bakri - Stempel S.à r.l.	21567	Kauri Capital Properties	21572
Borg Luxembourg S.A.	21574	Kensington S.A.	21560
B&S Holding S.à r.l.	21592	Le Royaume de Winnie s.à r.l.	21567
Canuville Holding S.A.	21586	L'Estrade Sàrl	21590
CCR Funds	21556	Logix VI S.à r.l.	21575
Cetiri Holding S.A.	21554	Lufthansa SICAV-FIS	21556
Circuit Foil Service S.à r.l.	21563	Manheim Export	21567
cominvest Rolling Protect	21562	Marima Finances S.A.	21555
Compagnie Financière Française S.A.	21559	Mediterranea Finance S.A.	21573
Creative Concepts Holding S.A.	21564	Mercan Holding S.A.	21559
Cymont Holding S.A.	21554	Metagest S.A.	21560
Dafne S.A.	21574	MH Germany Property 24 S.à r.l.	21571
Développement Immobilier S.A.	21587	Multi Propriétés Immobilières SA	21561
Doushan Holding S.A.	21555	Navella S.A.	21570
DWS Delta Fonds	21561	Oberion	21565
DWS Megatrends	21561	Orfeo S.à r.l.	21591
DWS Megatrends	21561	Participation Group S.A.	21577
DWS Megatrends Vorsorge	21560	Plamex S.A.	21566
DWS Megatrends Vorsorge	21561	Private Equity Selection International (PE-SI) 1 S.A.	21598
Efinhol S.A.	21590	Pub.K Investments S.A.	21558
EMO P.E. 2	21582	Retail Invest Fund	21582
Erste Europäische Metallhandel und Rohstoffveredelung S. à r. l. et Cie. S.e.c.s. ...	21592	RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.	21579
Fidelity Active Strategy	21558	Russian Club of Luxemburg	21579
Forum International Holdings S.à r.l.	21593	Sautic Holdings	21570
FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l.	21577	Sopardis S.A.	21581
Gartmore Sicav	21557	Sparkling Investment S.A.	21565
GREI, General Real Estate Investments S.A.	21557	Sperifin S.A.	21593
Hair Connection S.à r.l.	21566	Televenture International SA	21564
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.	21586	Victor Chance Europe S.A.	21587
Internationale Baugruppe A.G.	21554	Wollars S.A.	21581
		Wollbuttek S.à r.l.	21566
		Xender Eurolink Holding S.A.	21573

Internationale Baugruppe A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 137.010.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 27 mars 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009018864/755/18.

Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 45.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société exceptionnellement le 31 mars 2009 à 14h00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024379/565/20.

Cymont Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.710.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 19 mars 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009025859/1023/16.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le 19 mars 2009 à 11.00 heures, au siège social, 12, rue Léon Laval à Leudelange, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation du réviseur d'entreprises
8. Rémunération pour les administrateurs
9. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour vendredi, le 13 mars 2009 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques lundi, le 16 mars 2009 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH

Président

Référence de publication: 2009025857/6583/29.

Doushan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.199.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 19 mars 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009025861/1023/17.

Marima Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.013.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 en date du 24 mars 2009 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009025862/1004/19.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.582.

Les actionnaires de CCR Funds (la "Société") sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires (l'"Assemblée") qui se tiendra au siège social de la Société, le vendredi 27 mars 2009 à 11 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009025864/755/26.

Lufthansa SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.348.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am Donnerstag, den 19. März 2009 um 11.00 Uhr in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxemburg, die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2008.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.

6. Ernennung des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der für seine Aktien spätestens am Mittwoch, den 18. März 2009 am Gesellschaftssitz eine Bescheinigung hinterlegt, so dass die Aktien für die Dauer der Generalversammlung blockiert sind. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009025866/755/24.

GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.261.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *19 mars 2009* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009008734/755/19.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

Notice is hereby given that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company will be held at 40, avenue Monterey, Luxembourg, on Thursday, *12 March 2009* at 11 a.m. (Luxembourg time). The purpose of such Meeting is the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Audited Annual Report and Accounts for the year ended 30 September 2008.
2. Allocation of net results.
3. Discharge of liabilities to the Directors for the exercise of their mandate.
4. Re-election of Leslie Aitkenhead to the Board of Directors.
5. Re-election of Kerstin Behnke to the Board of Directors.
6. Re-election of Ulrich Hocker to the Board of Directors.
7. Re-election of Victoria Huerta to the Board of Directors.
8. Re-election of Claude Niedner to the Board of Directors.
9. Re-election of Nigel Parker to the Board of Directors.
10. Re-election of Peter Pearson to the Board of Directors.
11. Approval of the remuneration of £20,000 net, per Director, per annum for Ulrich Hocker, Claude Niedner and Peter Pearson.
12. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Statutory Auditor.
13. Any other business.

On behalf of the Board of Directors.

Notes:

All shareholders are entitled to attend or be represented at the above Meeting. A shareholder is entitled to appoint one or more proxies to attend and vote in his place. A proxy holder is not required to be a shareholder. To be valid,

Forms of Proxy must be lodged at Victor Buck Services S.A. - Client Services, ZI am Bann, L-3372 Leudelange, Luxembourg, not less than 48 hours before the time appointed for the Meeting.

The Notice of Annual General Meeting is included in the Audited Annual Report and Accounts of the Company as at 30 September 2008.

Référence de publication: 2009018643/41/33.

Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Fidelity Active STRategy ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 12 March 2009 at 9.00 a.m. local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 September 2008.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 September 2008.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 30 September 2008.
4. Discharge of the Board of Directors and the Auditor for the year ended 30 September 2008.
5. Election, re-election of five (5) Directors, specifically the re-election of the following four (4) present Directors: Mr Brett Goodin, Mr Mike Nikou, Mr Andrew Steward and FIL (Luxembourg) S.A. as Corporate Director represented by Mr Claude Hellers, and the election of Mr John Ford as Director, subject to the approval of the CSSF.
6. Election of the Auditors, specifically the re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.
7. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 September 2008 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 30 September 2008 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 September 2009.
8. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Shareholders may vote by proxy by returning the form of proxy to the address given below:

Fidelity Active STRategy

c/o FIL (Luxembourg) S.A.

2a, rue Albert Borschette, B.P. 2174

L-1021 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on 10 March 2009 by 9.00 a.m. (Luxembourg time) at the latest.

16 December 2008.

By Order of the Board.

Référence de publication: 2009019943/584/35.

Pub.K Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 60.496.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société PUB.K INVESTMENTS S.A., 32, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, R.C. Luxembourg N° B 60.496, qui se tiendra extraordinairement le mercredi 11 mars 2009 à 10.00 heures au siège social de la FIDUCIAIRE ENSCH WALLERS ET ASSOCIES S.A., 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, avec pour

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2007;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007;
3. Affectation du résultat;

4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Comme la première assemblée pour le 12 février 2009 avec le même ordre du jour n'a pas pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009021369/832/25.

Compagnie Financière Française S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 45.245.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, le 18 mars 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009019977/317/15.

Mercan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 11. März 2009 um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2008.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2008, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2008.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009021365/1023/15.

Jafer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.932.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 mars 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 10 décembre 2008 et nomination de M. Sébastien ANDRE comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009021371/29/21.

Metagest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.256.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le jeudi, le 12 mars 2009 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009021373/29/16.

Kensington S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 mars 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009021763/755/18.

DWS Megatrends Vorsorge, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009013628/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07253. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Megatrends Vorsorge, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009013632/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07255. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Delta Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 01.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009013634/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07242. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Megatrends, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009013639/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07251. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Megatrends, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014068/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07250. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Multi Propriétés Immobilières SA, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 76.265.

21562

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

MULTI PROPRIETES IMMOBILIERES S.A., avec siège social au 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, dénoncé en date du 1^{er} septembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Laetitia Chaniol, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Maître Laetitia Chaniol

Le liquidateur

Référence de publication: 2009025612/9946/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05726. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

cominvest Rolling Protect, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Rolling Protect, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009024154/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03895. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Baboone Properties S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 109.024.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

BABOONE PROPERTIES S.A., avec siège social au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1218 Luxembourg, dénoncé en date du 11 août 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Laetitia Chaniol, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Maître Laetitia Chaniol

Le liquidateur

Référence de publication: 2009025613/9946/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05727. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Circuit Foil Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

L'an deux mille neuf,

Le onze février,

Par devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné,

Ont comparu:

Les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Circuit Foil Service S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 94668,

constituée originellement sous la dénomination de "RETEC INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.", en abrégé RI FINANCE, S.à r.l." en vertu d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 502 du 05 décembre 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, cet acte contenant la modification de la dénomination de "CIRCUIT FOIL ENGINEERING S.à r.l." en "Circuit Foil Service S.à r.l.",

savoir

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 93110, détenant 25.830 parts sociales,

représentée aux fins des présentes par Madame Linda QEQEH, legal counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Wiltz le 28 janvier 2009.

2. FIDIMA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 123799,

détenant 3.561 parts sociales,

représentée aux fins des présentes par Madame Bérange POIRIER, deputy general counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Weidingen, le 28 janvier 2009.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le capital social de la société "Circuit Foil Service S.à r.l." est fixé à un million cinquante-six mille trente-sept euros quarante-six cents (€ 1.056.037,46). Il est divisé en vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-onze (29.391) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les sociétés comparantes déclarent être les seuls associés de la société "Circuit Foil Service S.à r.l."

Les comparants requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

II. L'associé CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, préqualifiée, déclare avoir cédé à l'associé FIDIMA S.A., préqualifiée, cent vingt-six (126) parts sociales de la société "Circuit Foil Service S.à r.l." suivant acte de cession sous seing privé du 11 février 2009.

III. Suite à la cession de parts sociales intervenue, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinquante-six mille trente-sept euros quarante-six cents (€ 1.056.037,46). Il est divisé en vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-onze (29.391) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1. CIRCUIT FOIL Luxembourg, S.à r.l., L-9559 Wiltz, Zone industrielle C Salzbaach, R.C.S. Luxembourg B 93110	25.704
2. FIDIMA S.A., société anonyme, L-9576 Weidingen/Wiltz, 25a, rue du Village, R.C.S. Luxembourg B 123799	3.687
Total:	<u>29.391"</u>

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. QEQEH, B. POIRIER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2009. Relation: GRE/2009/616. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 février 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009025084/213/66.

(090032128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Televenture International SA, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 83.849.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

TELEVENTURE INTERNATIONAL S.A., avec siège social aux 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, dénoncé en date du 27 juillet 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Laetitia Chaniol, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Maître Laetitia Chaniol

Le liquidateur

Référence de publication: 2009025610/9946/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05724. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Creative Concepts Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 80.628.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

Creative Concepts Holding S.A., avec siège social aux 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, dénoncé en date du 5 octobre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Laetitia Chaniol, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Le 16 février 2009.

Maître Laetitia Chaniol

Le liquidateur

Référence de publication: 2009025611/9946/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05725. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sparkling Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.479.

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme SPARKLING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration en date du 4 novembre 2008. Une copie conforme des dites résolutions se trouve annexée au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2008, les conseils d'administration de la société anonyme SPARKLING INVESTMENT S.A., ("la société absorbante"), avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle et de la société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A., avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo ("la société absorbée") ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme SPARKLING INVESTMENT S.A., absorbe la société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2856 du 28 novembre 2008.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui et la société JEWELS MANUFACTURING S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008. LAC/2008/53228: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020368/208/36.

(090021240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Oberion, Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.535.

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2008 (extrait)

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2008 que Monsieur Herodotos G. Kassapisaprès, a été révoqué et remplacé en tant qu'administrateur-délégué par Monsieur Kokos Skoullou, administrateur de sociétés, né à Kormaktis (Chypre) le 12 janvier 1962, demeurant à 2540 Ilioupoli Dali (Nicosia), 3, Patriarchi Gregoriou (Chypre).

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Patrick Birden

Référence de publication: 2009020702/303/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Wollbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 19.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Bureau Comptable et Fiscal

37, rue de Steinfort

L-8366 HAGEN

KELLER GABY

Référence de publication: 2009020532/2459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09984. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Hair Connection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 33.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Bureau Comptable et Fiscal

37, rue de Steinfort

L-8366 HAGEN

KELLER GABY

Référence de publication: 2009020534/2459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09989. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Plamex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.059.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 janvier 2009*

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

L'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl et décide d'élire I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
PLAMEX S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009020575/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

5 février 2009.

Bureau Comptable et Fiscal
37, rue de Steinfort
L-8366 HAGEN
KELLER GABY

Référence de publication: 2009020539/2459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09981. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Bakri - Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 2, rue Biergerkreiz.

R.C.S. Luxembourg B 13.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

5 février 2009.

Bureau Comptable et Fiscal
37, rue de Steinfort
L-8366 HAGEN
KELLER GABY

Référence de publication: 2009020537/2459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09986. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Manheim Export, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.811,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.830.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Manheim Export S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.830.

There appeared:

Manheim Global Management L.P., a limited partnership duly incorporated and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1043 GT, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church St., George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder");

Here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 72,311 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 84,811 by the creation and the issuance of 72,311 new shares with a nominal value of EUR 1 each;
2. Subscription, payment and issuance of 72,311 new shares with a nominal value of EUR 1 each by a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 72,311 (seventy-two thousand three hundred eleven euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 84,811 (eighty-four thousand eight hundred eleven euro) by the creation and the issuance of 72,311 (seventy-two thousand three hundred eleven) new shares with a nominal value of EUR 1 each to be fully subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 72,311 by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 72,311 by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 84,811 (eighty-four thousand eight hundred eleven euro) divided into 84,811 (eighty-four thousand eight hundred eleven) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand seven hundred Euros (1,700.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the

same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Manheim Export S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.830.

A comparu:

Manheim Global Management L.P, une société valablement constituée en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1043 GT, Harbour Place, 4th étage, 103 South Church St., George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'"Associé Unique"),

ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 72.311 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 84.811 EUR par la création et l'émission de 72.311 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune;
2. Souscription, paiement et émission des 72.311 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, par un apport en numéraire de l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 72.311 EUR (soixante-douze mille trois cent onze euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 84.811 EUR (quatre-vingt quatre mille huit cent onze euro) par création et émission de 72.311 (soixante-douze mille trois cent onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune devant être entièrement souscrites par l'Associé Unique et intégralement libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 72.311 EUR par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 72.311 EUR par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 84.811 EUR (quatre-vingt-quatre mille huit cent onze euros), divisé en 84.811 (quatre-vingt-quatre mille huit cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale d' 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille sept cents EUR (1.700.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2008. Relation: LAC/2008/48062. Reçu à 0,50%: trois cent soixante et un euros cinquante-six cents (361,56.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020376/211/138.

(090021571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009020473/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Sautic Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 19.441.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour SAUTIC HOLDINGS, société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009020481/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01272. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

MH Germany Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.190.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 24 S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 134.190, has been incorporated by deed enacted on the 15th of November 2007, published in the Mémorial C number 43 of the 8th of January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 24 S. à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property 24 S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 24 S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.190, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 43 du 8 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 24 S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property 24 S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008, LAC/2008/43771. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020359/211/83.

(090020998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.623,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

— EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2009 ont pris note de la démission avec effet immédiat de leurs mandats de gérants A de la société de CAPMARK EI LUXEMBOURG et de Monsieur Peter Alexander WIDMANN et de leurs mandats de gérants B de la société de Messieurs Laurent HEILIGER et Manuel HACK.

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2009 ont décidé d'augmenter le nombre des gérants de 4 à 5 et ont nommé avec effet immédiat aux fonctions de gérants de la société:

- Mr Peter DICKINSON, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions de gérant A,

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions de gérant A,

- Mr Marc SCHMIT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions de gérant A,

- Mr Paul Le MARQUAND, directeur de société, Les Jours, La Grande route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, UK, aux fonctions de gérant B,

- Mr Colin BORMAN, directeur de société, La Franchette, La Petite route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, UK, aux fonctions de gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2009 ont décidé de transférer avec effet immédiat l'ancien siège social de la société du 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
Pour KAURI CAPITAL PROPERTIES
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009019575/833/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 janvier 2009

Résolutions

Les mandats de deux administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Vincent Thill, employé privé, né le 04 mars 1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

L'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl et décide d'élire I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

XENDER EUROLINK HOLDING S.A.

Signature / Signature

un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009020562/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.451.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2008

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone en Italie, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
Pascal Verdin-Pol, employé privé, né le 23 janvier 1964 à Algrange en France, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009020564/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Dafne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.529.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos 30 juin 2010.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAFNE S.A.

Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009020566/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Borg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.754.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 22 janvier 2009*

1. Madame Katja KARCHER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Thomas PATZELT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Docteur Volkmar Willy Hermann SCHNEIDER a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

5. Monsieur Jerome Dennis OKARMA, administrateur de sociétés, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 8 avril 1952, demeurant à 53217 Whitefish Bay (Etats-Unis d'Amérique), 1109, East Lexington Blvd, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. Monsieur Bruce MCDONALD, administrateur de sociétés, né à North Bay (Canada), le 29 avril 1960, demeurant à 53211 Shorewood (Etats-Unis d'Amérique), N. Shepard Avenue, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

7. Monsieur Olivier BROUET, administrateur de sociétés, né à Neuilly-Sur-Seine (France), le 26 avril 1970, demeurant à 3130 Begijnendijk (Belgique), 10, 't Goed, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

8. Monsieur Jean Philippe DE WAELE, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 24 mai 1969, demeurant à 1200 Saint-Lambrechts-Woluwe (Belgique), 4 bus 3, Werkzaamheidstraat, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BORG LUXEMBOURG S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009020878/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.080.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APEARED:

1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Germany);

5.- The private limited liability company RCP 3 (Lux) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX VI S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B125080, has been incorporated by deed of the undersigned Notary on the 8th of January 2007, published in the Mémorial C number 872 of the 14th of May 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned Notary, on the 11 of December 2007, published in the Mémorial C number 333 of the 8th of February 2008 and by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 8th of May 2008, published in the Mémorial C number 1422 of the 10th of June 2008.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" 2.1. The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster; on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the présent original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne);

5.- La société à responsabilité limitée RCP 3 (Lux) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX VI S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B125080, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 8 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 872 du 14 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 333 du 8 février 2008 et par acte de Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1422 du 10 juin 2008.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" 2.1. Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de

gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/428. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021358/231/108.

(090022665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Participation Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009019102/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10284. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.091.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B 125091, has been incorporated by deed of undersigned Notary, on the 8th of January 2007, published in the Mémorial C number

865 of the 12th of May 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the same Notary, on the 31st of July 2007, published in the Mémorial C number 2226 of the 6th of October 2007 and on the 19th of October 2007, published in the Mémorial C number 2873 of the 11th of December, 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée FREQ INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FREQ Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B125091, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 8 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 865 du 12 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés par actes du même notaire, en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2226 du 6 octobre 2007 et en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2873 du 11 décembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/419. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021386/231/94.

(090022508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009019103/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Russian Club of Luxemburg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg F 7.861.

STATUTEN

Art. 1. Name und Standort. Der Name des Klubs ist "Russian Club of Luxemburg" (A.s.b.l.). Der Standort des Vereins „Russian Club of Luxemburg" ist 32, rue Goethe-5, rue C.M.Spoo, L-2546 Luxembourg

Art. 2. Ziele der Tätigkeit. Der Klub verfolgt das Ziel, ein Netzwerk von den in Luxemburg wohnenden russischen Bürgern, von Personen russischen Ursprungs sowie von den an der Russischen Föderation, an deren Kultur, Sprache, Geschichte, Politik und Wirtschaft interessierten Personen zu bilden und zu entwickeln. Der Klub hat soziale, erzieherische, kulturelle und philanthropische Aktivitäten zugunsten und unter seinen Mitgliedern zu fördern.

Der Klub strebt an, sich an der Entwicklung der luxemburgisch-russischen Beziehungen zu beteiligen, die Freundschaftsbeziehungen zwischen den beiden Ländern und deren Völkern zu fördern. Der Klub kann andere, vom Gesetz erlaubte Aktivitäten ausüben.

Der Klub erkennt voll und ganz die Bestimmungen des Gesetzes des Großfürstentums Luxemburg „Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif“ und handelt in voller Übereinstimmung mit denen.

Art. 3. Bezeichnungen. Im folgenden gelten folgende Bezeichnungen:

Russian Club of Luxembourg -Der Klub

Executivkomitee - Das Komitee

Die gewählten Manager - Die Manager.

Art. 4. Mitgliedschaft

1. Ständige Mitgliedschaft

Die ständige Mitgliedschaft steht für jeden in Luxemburg und um Luxemburg herum wohnenden russischen Bürger, für jede Person russischen Ursprungs sowie für jede an Russland, derer Kultur, Sprache, Geschichte, Politik und Wirtschaft interessierten Person offen. Ständige Mitglieder genießen volle Rechte ihrer Mitgliedschaft, einschließlich des Wahlrechts und des Rechtes, Anträge zu unterbreiten. Als Mitglied gilt jede Person, die ihre Jahresmitgliedschaft voll bezahlt hat. Die Abstimmung über die Aufnahme der neuen Mitglieder ist nicht notwendig.

2. Ehrenmitgliedschaft

Zu den Ehrenmitgliedern werden Personen auf Empfehlung des Komitees ernannt, die der Klub für ihre besonderen Leistungen oder gesellschaftliche Positionen ehren möchte. Die Ehrenmitglieder genießen die Rechte der ständigen Mitglieder inklusiv des Rechtes zu wählen und ein Büro zu haben. Der Botschafter der Russischen Föderation in Luxemburg soll der Ehrenpräsident sein.

3. Beendigung der Mitgliedschaft

Die Mitgliedschaft kann aus folgenden Gründen aufhören:

- wenn zwei Drittel während einer Sitzung anwesenden, der für eine Generalversammlung stimmberechtigten Klubmitglieder sich dafür aussprechen;
- wenn ein Mitglied des Executivkomitees schriftlich seinen Rücktritt verkündet

Art. 5. Abgaben und Finanzen

1. Jedes Mitglied hat seinen jährlichen Mitgliedschaftsbeitrag zu zahlen, der nicht unter zwanzig und nicht über fünfzig Euro liegen darf. Der Jahresbeitrag einer juristischen Person beträgt zwei hundert Euro.

2. Die finanziellen Ein- und Ausgaben des Klubs sind von zwei Auditoren bei Beendigung von jedem Klubjahr zu überprüfen. Jedes Jahr startet am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Klubjahres, wobei als erstes Finanzjahr die Zeit vom Datum der Unterzeichnung dieses Statuts bis zum 31.12. desselben Jahres gilt.

3. Die Ergebnisse der Überprüfung jedes Finanzjahres und der Haushalt für jedes kommende Jahr soll vom Direktorenrat den Klubmitgliedern vorgestellt werden.

Art. 6. Das Executivkomitee

1. Das Komitee übernimmt die Verantwortung für die Klubpolitik und seine Finanzen und sorgt für die Erfüllung der vor dem Klub stehenden Ziele.

2. Die Manager setzen sich aus dem Präsidenten, dem Exekutivdirektor, dem Sekretär und dem Schatzmeister zusammen.

3. Die Manager sollen von den Mitgliedern jährlich auf einer Generalversammlung für die Dauer von drei Jahren gewählt werden. Nur ständige Mitglieder oder Ehrenmitglieder können Manager werden. Der Präsident des Klubs ist Herr Vsevolod lampolskiy. Der Exekutivdirektor ist Herr Anatoly Blinov. Der Sekretär ist Frau Svetlana Kotova. Der Schatzmeister ist Frau Maria Tkatschenko.

4. Zur Beschlußfassung sind zwei Drittel der Stimmen der Mitglieder des Komitees nötig.

5. Das Recht der Klubunterschrift besitzen der Präsident und der Exekutivdirektor sowie -im Falle derer Abwesenheit- der Sekretär.

Art. 7. Auditorenrat. Es sollen jährlich zwei Auditoren während einer Generalversammlung der Mitglieder gewählt werden.

Art. 8. Unterkomitees. Der Klub soll ein oder mehrere Unterkomitees, die vom Komitee zu bestimmen sind, besitzen.

Art. 9. Versammlungen. Das Komitee, die Generalversammlung und die Unterkomitees sollen sooft zusammentreten, sooft es die Interessen des Klubs verlangen. Mindestens ein Mal pro Klubjahr soll eine Generalversammlung ausgetragen werden.

Art. 10. Procederes

1. Um Projekte der Generalversammlung vorzustellen ist ein Quorum von mindestens sieben stimmberechtigten einschließlich der abwesenden, durch ihre Repräsentanten vertretenen Personen vonnöten, wenn es anders in den Artikeln des Klubs nicht vorgesehen wird. Für eine Resolutionsannahme ist eine einfache Stimmenmehrheit eines solchen Quorums vonnöten, wenn es anders in den Artikeln des Klubs nicht vorgesehen ist

2. Die Benachrichtigung über eine Generalversammlung soll an alle Mitglieder spätestens 15 Tage vor deren Beginn verschickt werden.

3. Eine Benachrichtigung über eine Komiteeversammlung soll an die Mitglieder spätestens 5 Tage vor deren Beginn verschickt werden

4. Wenn ein Präsenzquorum auf einer Generalversammlung nicht erreicht wird, ist eine zweite Generalversammlung unter Berücksichtigung einer zehntagigen Benachrichtigungsfrißt mit der gleichen Agenda einzuberufen. Die Forderungen des Quorums gelten für die zweite Generalversammlung der Klubmitglieder nicht.

Art. 11. Änderungen

1. Um beliebige Änderungen zu diesen Artikeln der Vereinigung anzunehmen, ist ein Quorum von zwei Dritteln aller auf der Generalversammlung anwesenden Klubmitglieder oder derer Repräsentanten notwendig.

2. Vorschläge über Änderungen zu diesen Artikeln sollen mindestens fünfzehn Tage vor Beginn einer Generalversammlung den Mitgliedern schriftlich gemacht werden. Soll eine Änderung angenommen werden, müssen die Klubmitglieder davon schriftlich auf Englisch oder Französisch informiert werden.

Art. 12. Vereinigung/Heraustritt. Auf Empfehlung des Rates kann die Vereinigung des Klubs mit einem anderen Klub oder anderer Organisation sowie eine Lösing/Heraustritt aus dieser Vereinigung durch zwei Drittel der Stimmen aller Anwesenden einschließlich derer Repräsentanten erfolgen.

Art. 13. Auflösung. Der Klub kann durch zwei Drittel der Stimmen vom Quorum einschließlich der Repräsentanten aufgelöst werden. Ein Auflösungsvorschlag soll nicht unter 30 Tagen zuvor an die Klubmitglieder schriftlich unterbreitet werden. Der Rest der nach der Auflösung übrig bleibenden Mittel soll an eine in Luxemburg anerkannte Caritasvereinigung übergeben werden, eine Einigung darüber ist durch eine einfache Stimmenmehrheit der stimmberechtigten Mitglieder zu erzielen.

Référence de publication: 2009021499/9914/94.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03072B. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Sopardis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 39.357.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009019105/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10292. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Wollars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009019106/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10295. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

International Fashion Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.129.

—
RECTIFICATIF

En remplacement de la publication de la réquisition enregistrée le 15/09/2008,
référence LSO-CU04214 et déposé le 16/09/2008 (N° L080137815.05)

*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale statutaire tenue le 5 mai 2008*

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Edoardo TUBIA en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise venant à échéance, l'assemblée décide délire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

Réviseur d'Entreprises:

BDO Luxembourg S.à.r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL FASHION TRADING S.A., Société Anonyme

Edoardo TUBIA / Vincent THILL

Administrateurs

Référence de publication: 2009020582/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Retail Invest Fund, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.115.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020476/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

EMO P.E. 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 143.456.

In the year two thousand and nine, on sixteenth day of Janaury.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EMO P.E. 2, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of November 25th, 2008, published in the Mémorial C, Number 9, January 5th 2009, and

registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 143.456.

The meeting is declared open at 9.00 a.m. with Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ralph BOURGNON, Tax & Accounting Director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred fourteen thousand Euro (EUR 714,000.-) so as to raise it from its present amount of two million four hundred thirty-six thousand euro (EUR 2,436,000.-) to three million one hundred fifty thousand Euro (EUR 3,150,000).

2 To issue fourteen thousand two hundred and eighty (14,280) new Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each.

3 Subscription and payment.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred fourteen thousand Euro (EUR 714,000.-) so as to raise it from its present amount of two million four hundred thirty-six thousand euro (EUR 2,436,000.-) to three million one hundred fifty thousand Euro (EUR 3,150,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue fourteen thousand two hundred and eighty (14,280) new Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each.

Third resolution - Subscription - Payment

The shareholders having renounced to their preferential subscription right, thereupon have appeared:

(i) Mr Sylvain AGASSIS, businessman, residing in Ch-1433 Suchy, 13, sur le Cotter

here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 2nd, 2009.

Mr Sylvain AGASSIS, prenamed, declared to subscribe two hundred and ten (210) new shares, with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of ten thousand five hundred Euro (EUR 10,500.-);

(ii) ANCAPA GMBH, a private limited liability company having its registered office at Ch-Zug, Baarerstrasse 95,

here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 6th, 2009.

ANCAPA GMBH, prenamed, declared to subscribe eight hundred forty (840) new shares, with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of forty-two thousand Euro (EUR 42,000.-);

(iii) BOSMAN GROUP S.A., a public limited liability company having its registered office at Aquilino de la Guardia Street, No. 8, City of Panama, Republic of Panama,

here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 7th, 2009.

BOSMAN GROUP S.A., prenamed, declared to subscribe seven thousand (7,000) new shares, with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of three hundred fifty thousand Euro (EUR 350,000.-);

(iv) COFIMPEX SAL, a company having its registered office at Beirut-Lebanon, Sassine Square, Sassine Bldg,

here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 5th, 2009.

COFIMPEX SAL, prenamed, declared to subscribe one thousand four hundred (1,400) new shares, with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-);

(v) Mr Michael HECKER, businessman, residing at CH-1094 Paudex, 46, route de la Bernadaz,

here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 7th, 2009

Mr Michael HECKER, prenamed, declared to subscribe two thousand one hundred (2,100) new shares, with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of one hundred thousand Euro (EUR 105,000.-);

(vi) SC BAFOMORE, a company having its registered office at F-92170 Vanves, 11, Villa Jeanne, here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 5th, 2009.

SC BAFOMORE, prenamed, declared to subscribe one thousand six hundred eighty (1,680) new shares, with a par value of fifty Euro (50,- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of eighty-four thousand Euro (EUR 84,000.-);

(vii) Mr James SHEPHARD, businessman, residing at F-78110 Le Vésinet, 17bis, route de Grand Pont, here represented Mr Ralph BOURGNON, prenamed, by a proxy given on January 5th, 2009.

Mr James SHEPHARD, prenamed, declared to subscribe one thousand fifty (1,050) new shares, with a par value of fifty Euro (50,- EUR) each, by a contribution in cash in an amount of fifty two thousand five hundred Euro (EUR 52,500.-); (together "The Subscribers")

The amount of seven hundred fourteen thousand Euro (EUR 714,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the fourteen thousand two hundred and eighty (14,280) new Shares, to the Subscribers according to their subscriptions as detailed here above.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at three million one hundred fifty thousand Euro (EUR 3,150,000.-), represented by sixty-three thousand (63.000) shares, all with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 2.400,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EMO P.E. 2, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Numéro 9 du 5 janvier 2009

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.456

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralph BOURGNON, Tax & Accounting Director, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent quatorze mille euros (EUR 714.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent trente-six mille euros (2.436.000,- EUR) à trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-).

2 Émission de quatorze mille deux cent quatre-vingts (14.280) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

3 Souscription et Libération.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatorze mille euros (EUR 714.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent trente-six mille euros (2.436.000,- EUR) à trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quatorze mille deux cent quatre-vingts (14.280) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Troisième résolution - Souscription - Paiement

Après que les actionnaires ont renoncé à son droit de souscription préférentiel, se sont présentés:

- (i) Monsieur Sylvain AGASSIS, homme d'affaires, demeurant à CH-1433 Suchy, 13, sur le Cotter, ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2009. Monsieur Sylvain AGASSIS, prénommé, a déclaré souscrire deux cent dix (210) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR);
- (ii) ANCAPA GMBH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à CH-6301 Zug, Baarerstrasse 95, ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2009. ANCAPA GMBH, prénommée, a déclaré souscrire huit cent quarante (840) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille euros (42.000,- EUR);
- (iii) BOSMAN GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social à Aquilino de la Guardia Street, No. 8, City of Panama, Republic of Panama, ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2009. BOSMAN GROUP S.A., prénommée, a déclaré souscrire sept mille (7.000) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR);
- (iv) COFIMPEX SAL, une société ayant son siège social à Beirut-Lebanon, Sassine Square, Sassine Bldg., ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2009. COFIMPEX SAL, prénommée, a déclaré souscrire mille quatre cents (1.400) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR);
- (v) Monsieur Michael HECKER, homme d'affaires, demeurant à CH-1094 Paudex, 46, route de Bernadaz, ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2009. Monsieur Michael HECKER, prénommé, a déclaré souscrire deux mille cent (2.100) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de cent cinq mille euros (105.000,-EUR);
- (vi) SC BAFOMORE, une société ayant son siège social à F-92170 Vanves, 11, Villa Jeanne, ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2009. SC BAFOMORE, prénommée, a déclaré souscrire mille six cent quatre-vingts (1.680) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-quatre euros (84.000,- EUR);
- (vii) Monsieur James SHEPHARD, homme d'affaires, demeurant à F-78110 La Vésinet, 17bis, route du Grand-Pont, ici représentée par Monsieur Ralph BOURGNON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2009. Monsieur James SHEPHARD, prénommé, a déclaré souscrire mille cinquante (1.050) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500,- EUR);

Le montant de sept cent quatorze mille euros (EUR 714.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les quatorze mille deux cent quatre-vingts (14.280) Nouvelles Actions aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telles que détaillées ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** La Société a un capital social émis de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) divisé en soixante-trois mille (63.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) par action, entièrement libérées."

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à ... heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, M.MAYER, R.BOURGNON, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2113. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009021300/206/204.

(090022702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Canuville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.301.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020479/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 26 August 2008 at 09.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved
- to elect:

Mrs Christine OTTER-SCHAER

Mr Peter KURZ, Chemin de la Seymaz, 35, CH-1253 Vandoeuvres

Mrs Dominique BOURGER

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2009.

- to nominate:

Mr Peter KURZ, Chairman of the Board.

- appoint, EM AUDIT ET CONSEIL SA - Geneva, as auditor for the next financial year 2008/2009 until the General Meeting which decide on the accounts ended on March 31, 2009.

Certified copy

Signature / Signature

Director / Director

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
et détenteurs de parts de fondateur du 26 août 2008 à 9.00 heures*

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mrs Christine OTTER-SCHAER

Monsieur Peter KURZ, demeurant Chemin de la Seymaz, 35, CH-1253 Vandoeuvres

Monsieur Dominique BOURGER

Monsieur Peter KURZ est nommé Président.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.03.2009.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEIL SA, Genève.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.03.2009.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021712/1172/41.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00337. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009020483/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00369. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Victor Chance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.531.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Victor Da Cruz Gomes, entrepreneur, demeurant au 6 rue de l'Hôpital Saint-Louis F-75010 Paris.

2) Monsieur Olivier Gluck, entrepreneur, demeurant au 15 rue Edouard Manet F-92600 Asnières,

3) Monsieur Farid Chebouki, entrepreneur, demeurant au 21 Allée Henri Sellier F-92800 Puteaux, tous ici représentés par Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VICTOR CHANCE EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations de déménagements en direct et à travers de réseaux de professionnels ou par médiation sur des sites internet. La société pourra aussi fournir des services dans la vente et l'achat de matériel de déménagement

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Victor Da Cruz Gomes, prénommé, soixante actions	60
Monsieur Olivier Gluck, prénommé, trente actions	30
Monsieur Farid Chebouki, prénommé, dix actions	10
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

21590

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Monsieur Victor Da Cruz Gomes, entrepreneur, demeurant au 6 rue de l'Hôpital Saint-Louis F-75010 Paris, né à Sao Vicente Cabo Verde, le 18 août 1968.
- 2) Monsieur Olivier Gluck, entrepreneur, demeurant au 15 rue Edouard Manet F-92600 Asnières, né à Boulogne Billancourt, le 29 mars 1963.
- 3) Monsieur Farid Chebouki, entrepreneur, demeurant au 21 Allée Henri Sellier F-92800 Puteaux, né à Puteaux, le 14 avril 1969.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009, Monsieur Victor Da Cruz Gomes, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Sixième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. LAC/2008/52477. Reçu à 0,50%: cent soixante euros (EUR 160,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le dix-neuf janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021819/242/149.

(090022768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Efinhol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.092.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009020484/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00371. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

L'Estrade Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 72.131.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegärtchen, propriétaire des cinq cents (500) parts de L'ESTRADE SARL avec siège social à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegärtchen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 72 131, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 984 du 22 décembre 1999, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2240 du 9 octobre 2007,

seul associé de L'ESTRADE SARL, préдите.

D'abord, Christian EL KHAL cède à Janique PHILBERT, employée privée, née à Longwy (France), le 10 avril 1972, demeurant à F-54400 Cosnes, 9, rue de la Maurienne, deux cent cinquante (250) parts parts de L'ESTRADE SARL pour le prix de trente cinq mille (35.000.-) euros, qui lui a été payé dès avant la signature du présent acte et hors la comptabilité du notaire. Ce dont quittance.

L'entrée en jouissance a lieu rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

À ce sujet, la cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Christian EL KHAL, agissant en sa qualité de gérant administratif et Janique PHILBERT, agissant en sa qualité de gérante technique de ladite Société.

Ensuite,

Christian EL KHAL et Janique PHILBERT, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent la résolution suivante:

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Khal, Philbert et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 16 janvier 2009. Relation: EAC/2009/560. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 JAN. 2009.

Franck MOLITOR.

Référence de publication: 2009022742/223/41.

(090022609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Orfeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 39.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Bureau Comptable et Fiscal
37, rue de Steinfort
L-8366 HAGEN
KELLER GABY

Référence de publication: 2009020536/2459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09988. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Erste Europäische Metallhandel und Rohstoffveredelung S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.611.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, dem 29. Dezember 2008.

Sind erschienen:

1.- Der Komplementär: Erste Europäische Metallhandel und Rohstoffveredelung Sàrl,
vertreten durch Herr Ulrich Kissing

2.- Der Kommanditist:

Herrn Ulrich Kissing, geboren 30.04.1957 in Iserlohn, wohnhaft: Waldstraße, 24, 65812 Bad Soden, ausgewiesen durch Personalausweis.

Die Erschienenen beschließen durch Unterzeichnung folgender privatschriftlichen Urkunde die Kommanditgesellschaft Erste Europäische Metallhandel und Rohstoffveredelung S.à r.l. et Cie. S.e.c.s. aufzulösen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Erste Europäische Metallhandel und Rohstoffveredelung S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.“, mit Sitz in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142.611 am 4. November 2008, wurde gegründet gemäß privatschriftlicher Urkunde am 14. Oktober 2008.

2) Das Kapital der Gesellschaft beträgt tausend Euro (EUR 1.000,00), aufgeteilt in tausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) pro Anteil, das vollständig eingezahlt ist.

3) Die Erschienenen sind alleinige Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.

4) Die Komparenten als alleinige Inhaber vorgenannter Gesellschaft, erklären dass die Gesellschaft ab sofort als aufgelöst zu betrachten ist.

5) Die Komparenten übernehmen sämtlich Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haften für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

6) Die Unterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren an dem Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Luxemburg, den 29. Dezember 2008.

Ulrich Kissing
Kommanditist

Erste Europäische Metallhandel und Rohstoffveredelung Sàrl
Komplementärin

vertreten durch ihren Geschäftsführer Ulrich Kissing

Référence de publication: 2009020920/756/38.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

B&S Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B&S Holding S.à.r.l.
Arno R. Verbeek MBA
Gérant-Directeur Générale

Référence de publication: 2009020541/9036/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02363. - Reçu 143,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Sperfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 78.659.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22/11/2007*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Davide MURARI né le 14/06/1967 à Verone (Italie), employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur et président,
- Monsieur Aldo SPERANZA né le 23/09/1940 à Capranica (Italie), employé privé, résidant 43, Via Bergamo, I-00198 Rome (Italie), administrateur,
- Monsieur Massimiliano SPERANZA né le 19/05/1969 à Rome (Italie), employé privé, résidant 43, Via Bergamo, I-00198 Rome (Italie), administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2007 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009020577/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Forum International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.558.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, the twenty-seventh day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Witold Jan OBSZYNSKI, company's director, born on December 27th, 1967, in Tarnobrzeg (Poland), residing at Warowna 36 - 30-437, Krakow (Poland)

2) Mr Wieslaw Piotr OLES, company's director, born on October 29th, 1965 in Rybnik (Poland), residing at Retoryka 18, 31-108 Krakow (Poland),

3) Mr Jakub Jan TROPILO, company's director, born on May 17th, 1964 in Warszawa (Poland), residing at Kobielska 66/68 m 16 in 04-370 Warsaw (Poland),

4) Mr Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, company's director, born on May 3rd 1964 in Krakow (Poland), residing at Gontyna 1 m 2 in 30-203 Krakow (Poland),

all here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of four proxies dated January 7th, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "FORUM INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up by the appearing parties, represented as stated here above, the said persons have declared to subscribe for the five hundred (500) shares as follows:

1) Mr Witold Jan OBSZYNSKI, prenamed, one hundred and twenty-five	(125) shares
2) Mr Wieslaw Piotr OLES, prenamed, one hundred and twenty-five	(125) shares
3) Mr Jakub Jan TROILO, prenamed, one hundred and twenty-five	(125) shares
4) Mr Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prenamed, one hundred and twenty-five	(125) shares
TOTAL: five hundred	(500) shares

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2009.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (1,600.- EUR).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:

- Mr Wieslaw Piotr OLES, company's director, born on October 29th, 1965 in Rybnik (Poland), residing at Retoryka 18, 31-108 Krakow (Poland).

- Mr Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, company's director, born on May 3rd 1964 in Krakow (Poland), residing at Gontyna 1 m 2 in 30-203 Krakow (Poland).

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Witold Jan OBSZYNSKI, administrateur de sociétés, né le 27 décembre 1967 à Tarnobrzeg (Pologne), demeurant à Warowna 36 à 30-437 Krakow (Pologne),

2) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1965 à Rybnik (Pologne), demeurant à Retoryka 18, 31-108 Krakow (Pologne),

3) Monsieur Jakub Jan TROPILO, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1964 à Warszawa (Pologne), demeurant à Kobielska 66/68 m 16 à 04-370 Warsaw (Pologne),

4) Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, administrateur de sociétés, né le 3 mai 1964 à Krakow (Pologne), demeurant à Gontyna 1 m 2 à 30-203 Krakow (Pologne),

tous ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de quatre procurations sous seing privé, datées du 7 janvier 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "FORUM INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les comparants, représentés comme dit ci-avant, ces comparants ont déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Witold Jan OBSZYNSKI, prénommé, cent vingt-cinq	(125) parts sociales
2) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, prénommé, cent vingt-cinq	(125) parts sociales
3) Monsieur Jakub Jan TROPILO, prénommé, cent vingt-cinq	(125) parts sociales
4) Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prénommé, cent vingt-cinq	(125) parts sociales
TOTAL: CINQ CENTS	(500) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libéré par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,- EUR).

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Wieslaw Piotr OLES, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1965 à Rybnik (Pologne), demeurant à Retoryka 18, 31-108 Krakow (Pologne).
- Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, administrateur de sociétés, né le 3 mai 1964 à Krakow (Pologne), demeurant à Gontyna 1 m 2 à 30-203 Krakow (Pologne).

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 février 2009. LAC/2009/3951. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009021844/220/258.

(090023225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:
Monsieur Jean-Marie Rinié, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
Mademoiselle Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2670 du 31 octobre 2008;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence cinq (5) augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 10 novembre 2008, à concurrence de 980,- EUR (neuf cent quatre-vingt Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.590.870,- EUR (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix Euros) à un montant de 1.591.850,- EUR (un million cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante Euros) par la création de 98 (quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- cinquante-six (56) actions souscrites par Private Equity Sélection n° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- trente-neuf (39) actions souscrites par Private Equity Sélection n° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- trois (3) actions souscrites par Private Equity Sélection Individuals n° 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 19 novembre 2008, à concurrence de 34.940,- EUR (trente-quatre mille neuf cent quarante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.591.850,- EUR (un million cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante Euros) à un montant de 1.626.790,- EUR (un million six cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) par la création de 3.494 (trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles de catégorie "IC6", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (3 494) actions souscrites par Predica 2007, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 26 novembre 2008, à concurrence de 25.000,- EUR (vingt-cinq mille Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.626.790,00,- EUR (un million six cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) à un montant de 1.651.790,- EUR (un million six cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) par la création de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles de catégorie "PER", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- deux mille cinq cents (2.500) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 15 décembre 2008, à concurrence de 840,- EUR (huit cent quarante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.651.790,- EUR (un million six cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) à un montant de 1.652.630,- EUR (un million six cent cinquante-deux mille six cent trente Euros) par la création de 84 (quatre-vingt-quatre) actions nouvelles de catégorie "PAI", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- soixante (60) actions souscrites par Private Equity Selection n° 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- vingt-quatre (24) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n° 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 23 décembre 2008, à concurrence de 610,- EUR (six cent dix Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.652.630,- EUR (un million six cent cinquante-deux mille six cent trente Euros) à un montant de 1.653.240,- EUR (un million six cent cinquante-trois mille deux cent quarante Euros) par la création de 61 (soixante et une) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- trente-cinq (35) actions souscrites par Private Equity Sélection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- vingt-quatre (24) actions souscrites par Private Equity Sélection n° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- deux (2) actions souscrites par Private Equity Sélection Individuée n° 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Sélection International (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 62.370,- EUR (soixante-deux mille trois cent soixante-dix euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à 1.653.240,- EUR (un million six cent cinquante-trois mille deux cent quarante Euros), représenté par 165.324 (cent soixante-cinq mille trois cent vingt-quatre) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie "JH";
 - 1.338 (mille trois cent trente-huit) actions de catégorie "PAI";
 - 7.590 (sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie "CIP";
 - 7.416 (sept mille quatre cent seize) actions de catégorie "ACC";
 - 9.578 (neuf mille cinq cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "S3";
 - 51.487 (cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie "VEST";
 - 25.782 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) actions de catégorie "PER";
 - 37.323 (trente-sept mille trois cent vingt-trois) actions de catégorie "IC6";
 - 19.317 (dix-neuf mille trois cent dix-sept) actions de catégorie "N7C";
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.650,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-R. RINIE, A. FARESE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53043. Reçu € 311,85.- (trois cent onze euros quatre-vingt-cinq cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009021322/206/117.

(090022011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.